Il remarque en ce sens que rien ne serait si plus si ce n'est que le vote serait trouvé.

Il propose, pour le texte d'une proposition de loi, la commission plénière du conseil municipal.

Le conseil municipal considère qu'il y a lieu : 1° de s'abstenir de prendre part à la réunion projetée à l'occasion du retour du général Dodds ; 2° d'envoyer aux familles des blessés, des malades et des morts de l'expédition du Dahomey l'expression de la vive sympathie du conseil municipal de Paris, et de sentiments de réprobation pour les organisateurs de ce massacre, dans l'espoir du proche à avènement d'un siècle de chose meilleur, d'où les lois de humaines, blanches ou noires, seront à jamais bannies.

Une affaire mystérieuse

Paris, 5 mai. — Un journal du matin annonce une affaire Bouchet de grave passionnel en ce moment les habitants d'Ivry.

D'après notre confrère, un M. Boucher accusait sa belle-fille d'Ivry, — de complicité avec sa sœur et son beau-frère, tué son mari, en le jetant au bas de l'escalier.

Voici les renseignements que nous avons recueillis à Ivry même. Mme la mère de la victime et chef sa veuve.

Mme Boucher, mère, nous raconte que son fils, Victor, âgé de vingt-huit ans, avait épousé contre le gré de ses parents. Il y a environ trois ans, après l'avoir courtisée pendant sept ans, Mlle Marie Poncelet.

Quelque temps après mariage, Mme Boucher jeune fut victime d'un taste de la somme de 10.000 fr. Son mari, d'accord avec son père, achète un terrain à Ivry et s'y fit bâtir une maison.

La brouille arriva bientôt après dans le ménage : cette brouille fut amenée par des sentiments de jalousie. Boucher croyait que sa femme avait fait des fautes.

Plusieurs fois, les scènes de jalousie avaient été suivies de voies de fait, et, il y a environ six mois, dans une de ces querelles, Mme Boucher mordit violemment son mari à la joue.

Enfin, ajoute la mère, quelques jours avant Pâques, il décida d'aller, en compagnie de quelques amis, faire une partie de campagne au bois de Vincennes.

Parmi les invités se trouvait M. Van de Val, que le mari supposait être l'amant de sa femme.

Dans le bois Mme Boucher s'absenta pour faire des provisions, et un ami de M. Boucher lui fit remarquer que M. Van de Val avait disparu en même temps.

M. Boucher devint sombre, et, en rentrant chez lui, le soir, il eut avec sa femme une discution très vive, qui ne tarda pas à s'envenimer. Dans sa colère, il donna à cette dernière un coup de pied.

Le femme Boucher qu'il a immédiatement le domicile conjugal et se réfugia chez sa sœur, en emportant une somme de 500 francs environ, montant des économies du ménage.

Le lendemain, continue Mme Bbucher, mon fils se rendit chez sa belle sœur pour rechercher sa femme, et là, il fut violemment frappé par les deux sœurs, à dées du mari de la belle-sœur. Il fut jeté brutalement sur la vempe de l'escalier et rentra à la maison en disant « qu'il avait une côte enfoncée ».

Le docteur Courvet, appelé immédiatement, constata qu'il avait une large plaie au côté droit.

Il mourut, quelques jours après, des suites de ces blessures.

De son côté, la veuve Boucher prétend qu'elle a quitté le domicile conjugal à la suite de violences répétées.

Racontant la scène chez Mme Thiry, sa belle-sœur, Mme Boucher, la veuve, déclare que son mari n'a pas été jeté par terre par le locataire, mais qu'il est tombé sur l'angle d'un lit de fer, dans sa lutte avec Mme Thiry.

Mme Boucher prétend, en outre, n'avoir composé de chez mon mari, que la somme de 150 francs, sur laquelle elle aurait rendu à son mari 50 francs en plusieurs fois.

La commissaire de police a été chargé, par commission rogatoire du parquet, de procéder à une enquête sur cette affaire.

Nouvelles Étrangères

Au Reichstag

Berlin, 5 mai. — L'abbé Winterer, député de Mulhouse, a combattu le projet de loi militaire et déclaré que ses amis politiques voteraient contre.

L'attitude des députés alsaciens-lorrains est beaucoup commentée.

La presse officieuse les prend fortement à partie, disant qu'ils ont certainement l'intention de combattre la suprématie militaire allemande au profit de la France.

On assure que M. de Caprivi était porteur du décret de dissolution, en se rendant aujourd'hui au Reichstag.

LA BELGIQUE

Le duc d'Orléans chez le roi des Belges

Bruxelles, 5 mai. — Le duc d'Orléans a été reçu par le roi des Belges. L'entrevue a duré trois quarts d'heure. Un peu plus tard, Léopold est allé rendre visite au duc d'Orléans à l'Hôtel de Flandre. Plusieurs personnalités du parti orléaniste sont arrivées dans la matinée. Le duc partira mardi, retournant en Angleterre.

Dernière Heure

L'AFFAIRE SEGONZAC-QUIQUERES

St-Louis, 5 mai. — La commission d'enquête chargée d'entendre l'affaire Segonzac-Quiqueres est rentrée à St-Louis. Elle va déposer son rapport de la suite duquel une ordonnance de non-lieu, ou une ordonnance de renvoi devant le conseil de guerre sera rendue. Les commissaires se refusent à donner aucun renseignement.

D'après l'opinion générale, leurs conclusions seraient défavorables à M. de Segonac. Ils auraient à leur disposition un rapport précis indiqué par le docteur anglais, à 35 kilomètres de la côte et non à 200.

Les dépositions des témoins seraient fort graves, notamment en ce qui concerne le médecin Tlouar, membre de la commission d'enquête, rapporte à St-Louis le crâne du lieutenant Quiqueres, les ossements et divers objets de ses médailles qui seront remises à la famille du défunt.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Deux nouvelles fantaisistes

Une publication qui a pour titre la *Vérité de France*, revue républicaine (?) et anti-socialiste mensuelle, et qui a pour directeur l'abbé Lemire, publie des renseignements qui sont vraiment exagérés et fantaisistes. Il faut, [illegible] Paul Brousse, directeur de la Bataille socialiste, qui a été [illegible] Lille, [illegible] Roubaix, [illegible] Tourcoing, [illegible] Lyon, [illegible] Paris, [illegible] Brousse,